Docusign Envelope ID: F9199C34-FB03-40EF-9259-9DA776DFA453

2CRSI
Société anonyme au capital de 2.007.548,55 €
Siège social : 32, rue Jacobi Netter – 67200 Strasbourg
RCS Strasbourg 483 784 344

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU 31 JUILLET 2025

(…)

1. CONSTATATION DE L'EXERCICE DE 27 003 BSPCE 2020/2024 AU TITRE DU PLAN N° 1 DU 18 SEPTEMBRE 2020, EMISSION DE 27 003 ACTIONS ORDINAIRES, D'UNE VALEUR NOMINALE DE 0,09 EURO PAR ACTION - CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL CORRELATIVE D'UN MONTANT NOMINAL DE 2 430,27 EUROS

Le Président Directeur Général **rappelle** que :

- le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 18 septembre 2020, faisant usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société en date du 13 juin 2019 (aux termes de la 16ème résolution), a décidé de procéder à l'émission d'un nombre total de 570.500 BSPCE au titre du plan n°1 2020/2024 (les « **BSPCE 2020/2024** ») au profit des salariés figurant en annexe du procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'administration (les « **Bénéficiaires** »).

- aux termes de la 1ère des décisions du Conseil d'administration en date du 18 septembre 2020, l'exercice de chaque BSPCE 2020/2024 donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société au prix d'exercice de 3,28 euros,

- la période d'exercice des BSPCE 2020/2024 court à compter de la date de constatation de la réalisation des conditions de performance par le Conseil d'administration jusqu'au 18 septembre 2025,

- par décision en date du 31 octobre 2024 le Conseil d'administration a procédé à l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance au titre du plan n°1 2020/2024, et a constaté : (i) la caducité d'un total de 508 625 BSPCE 2020/2024, et (ii) l'attribution définitive de 61 880 BSPCE 2020/2024, exerçables jusqu'au 18 septembre 2025.

Le Président Directeur Général **rappelle** que, conformément aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 septembre 2020, il a reçu tous pouvoirs aux fins de recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et de constater les libérations desdites actions.

Docusign Envelope ID: F9199C34-FB03-40EF-9259-9DA776DFA453

Il rappelle en outre qu'aux termes de l'article L.225-149 et de l'article R.225-132 du Code de commerce :

- l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSPCE n'est pas soumise aux formalités prévues à l'article L.225-142, au deuxième alinéa de l'article L.225-144 et à l'article L.225-146 du Code de commerce ;

- l'augmentation de capital est définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des droits attachés aux BSPCE et des versements correspondants ;

- à tout moment de l'exercice en cours et au plus tard dans le mois qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel les BSPCE 2020/2024 ont été exercés, le Président Directeur Général constate, s'il y a lieu, le nombre et le montant nominal des actions créées au cours de l'exercice écoulé et apporte les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des titres qui le composent.

Le Président Directeur Général, connaissance prise des déclarations d'exercice des BSPCE 2020/2024 (valant bulletins de souscription) et du règlement par les Bénéficiaires du prix de souscription aux actions auxquelles les BSPCE 2020/2024 exercés donnent droit, selon le détail figurant en **Annexe** :

- **constate** que l'exercice par les Bénéficiaires d'un total de 27 003 BSPCE 2020/2024 a donné lieu à l'émission d'un total de 27 003 actions ordinaires pour un montant total de souscription de 88 569,84 euros (prime d'émission incluse) et à l'augmentation de capital de la Société en numéraire de 2 430,27 euros, portant ainsi le capital social de la Société de 2.007.548,55 euros à 2 009 978,82 euros ; et

- **déclare** que les 27 003 actions ordinaires nouvelles ainsi émises seront soumises à toutes les stipulations statutaires, seront assimilées aux actions ordinaires existantes et jouiront des mêmes droits à compter des présentes.

2. MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS DE LA SOCIETE

Le Président Directeur Général, **rappelle** que, conformément aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 septembre 2020, il a reçu tous pouvoirs aux fins de constater le montant de l'augmentation du capital en résultant et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Le Président Directeur Général, en conséquence des décisions précédentes constatant (i) la souscription de 27 003 actions ordinaires par exercice de 27 003 BSPCE 2020/2024 et (ii) la réalisation de l'augmentation de capital,

décide la modification de l'article 6 (*Capital Social)* des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

« ***ARTICLE 6 CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de 2 009 978,82 euros.

Il est divisé en 22 333 098 actions de 0,09 euro de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées. »

Docusign Envelope ID: F9199C34-FB03-40EF-9259-9DA776DFA453

3. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Président Directeur Général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président Directeur Général.

Le présent extrait de procès-verbal est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com.

Le 31 juillet 2025,

Extrait certifié conforme par le Président Directeur Général

DocuSigned by:
CC3CE1AB34DF479...

Le Président Directeur Général
Alain Wilmouth

Docusign Envelope ID: F9199C34-FB03-40EF-9259-9DA776DFA453

Annexe

Récapitulatif des règlements du prix d'exercice émis par Uptevia

(…)